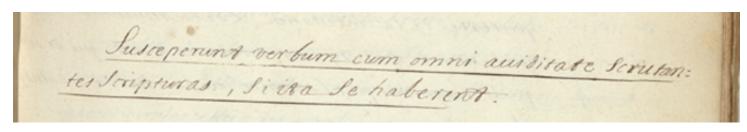
Transcriptions des Copies C1 et C2

C₁, p. 81

*	Lusce perunt ver Cum cum omni aui di tate Soutantes	
	Soripturas, Nica de ha bereitte mon of so.	

C₂, p. 107

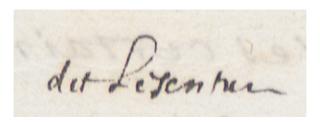


Marques en marge de C_1 (concordance et 8 au crayon) et soulignement des textes latins dans C_2 : voir la description des Copies C_1 et C_2 .

La correction à l'encre noire dans C₁ est due au même correcteur qui est intervenu sur les fragments précédents (Pierre Nicole, selon P. Faugère). La lecture de cette correction est difficile et ne semble pas répondre au texte d'origine (Vulgate, Actes des Apôtres, XVII, 11 : *Hi autem erant nobiliores eorum, qui sunt Thessalonicae, qui susceperunt verbum cum omni aviditate, quotidie scrutantes Scripturas, si haec ita se haberent.*)

Pérouse Marie, *L'invention des* Pensées *de Pascal. Les éditions de Port-Royal (1670-1678)*, Paris, Champion, 2009, p. 38, transcrit *diligenter* (trad. *attentivement*), ce qui donnerait « *Susceperunt diligenter verbum cum omni aviditate, scrutantes Scripturas si ita se haberent.* »

Cette lecture nous paraît éloignée du texte proposé par Nicole, comme le montre l'agrandissement suivant :



Selon Proust Gilles, "Les Copies des Pensées" in *Courrier du Centre International Blaise Pascal*, n° 32, 2010, p. 41, la correction « peut se lire *dit lisentius* ».

D. Descotes propose une autre interprétation plus conforme au contexte. On pourrait lire : « dit Lc s en Actes », ce qui correspond à la bonne référence : le texte est tiré des *Actes des Apôtres*, qui sont généralement attribués à saint Luc l'évangéliste. Le signe set probablement l'abréviation conventionnelle s pour scilicet, au sens de savoir, c'est-à-dire, qui évite ici la confusion avec l'Évangile du même auteur.

Les deux Copies transcrivent le même état du texte conforme au manuscrit original.

Le texte est séparé des autres fragments dans les deux Copies.